

4.2 Temps partiel

En 2018, selon l'enquête Emploi, près de 4,5 millions de salariés sont à temps partiel en France (hors Mayotte), soit 18,9 % des salariés hors apprentis. La proportion de salariés à temps partiel a modérément progressé de 2003 à 2015, puis s'est stabilisée avant de baisser légèrement en 2018. Dans les années 1980 et 1990, elle avait beaucoup augmenté, parallèlement à la hausse du chômage et sous l'effet des politiques publiques d'incitations financières des entreprises en faveur du temps partiel. Puis cet essor s'était interrompu, en raison notamment de la suppression des incitations et dans le cadre de la généralisation de la réduction collective du temps de travail.

La population à temps partiel est à 79,3 % féminine. En 2018, parmi les salariés hors apprentis, 29,8 % des femmes et 7,9 % des hommes occupent un emploi à temps partiel. Cependant, le temps partiel masculin progresse de façon continue, alors que celui des femmes a faiblement fluctué depuis le début des années 2000.

Le temps partiel est plus fréquent chez les salariés les plus âgés et les plus jeunes (hors apprentis). Ainsi, 20,8 % des salariés de 50 à 64 ans et 27,6 % des jeunes (25 ans ou moins) occupent un emploi à temps partiel. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans le temps partiel sont également les plus féminisées. Ainsi, dans la catégorie des employés, qui compte 76,2 % de femmes, le taux de temps partiel est de 32,8 %.

Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre des enfants à charge, et ce, d'autant plus qu'ils sont jeunes, alors que ces facteurs ont peu d'influence sur le travail à temps partiel masculin. Ainsi, 42,6 % des femmes salariées ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel, cette proportion atteignant 44,6 % pour celles dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans.

Neuf salariés à temps partiel sur dix travaillent dans le tertiaire. Dans ce secteur, le temps partiel concerne 22,0 % des emplois salariés, contre 5,9 % dans l'industrie et 5,0 % dans la construction. Dans les activités de services, ce type d'emploi est le plus utilisé dans les activités de nettoyage, l'hébergement-restauration, l'éducation, la santé et l'action sociale. Les femmes à temps partiel sont surreprésentées dans ces secteurs d'activité, en particulier dans le secteur public. En 2018, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail est de 23,3 heures pour les salariés à temps partiel, soit 40,0 % de moins que les salariés à temps complet. Cette durée est en moyenne un peu plus longue pour les femmes (23,6 heures contre 22,0 heures pour les hommes). Les salariés les plus jeunes sont surreprésentés parmi les temps partiels de moins de 15 heures. Lorsqu'ils sont à temps partiel, 45 % des cadres déclarent travailler habituellement 30 heures ou plus, alors que 61 % des ouvriers à temps partiel effectuent habituellement moins de 24 heures par semaine.

Travailler à temps partiel peut relever d'une contrainte liée à l'emploi occupé : un peu plus de quatre salariés à temps partiel sur dix le sont parce qu'ils ne peuvent pas travailler davantage avec leur emploi actuel (40,9 % pour les femmes et 47,9 % pour les hommes). Cette contrainte concerne moins les seniors (43,1 %) que les moins de 25 ans (52,2 %). Les autres raisons du temps partiel mises en avant diffèrent selon le sexe. Les femmes invoquent davantage des raisons d'ordre familial (24,9 % contre 6,3 % des hommes), tandis que les hommes indiquent plus que les femmes des raisons de santé (10,4 % contre 7,7 %) ou la poursuite d'études ou de formation (9,8 % contre 4,5 %). ■

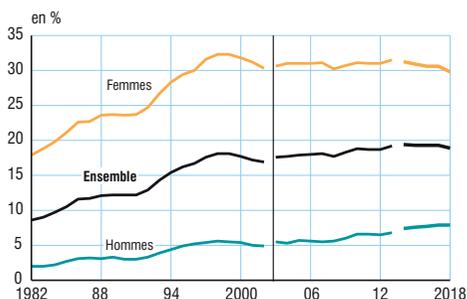
Définitions

Durée habituelle hebdomadaire : s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

Pour en savoir plus

- « Les seniors au travail : la durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? », *Dares Analyses* n° 050, août 2017.
- « Le temps partiel en 2011 : des profils et des conditions d'emploi très contrastés selon que le temps partiel est "choisi" ou "subi" », *Dares Analyses* n° 005, janvier 2013.

1. Part du temps partiel dans l'emploi salarié de 1982 à 2018



Note : rupture de série en 2003, avec le passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France hors Mayotte à partir de 2014 ; population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Temps partiel selon le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune en 2018

	Proportion de temps partiel	
	Femmes	Hommes
Sans enfant	25,6	9,2
Pas d'enfant de moins de 18 ans	31,1	10,2
Un enfant à charge	29,6	6,1
De moins de 3 ans	26,3	5,6
De 3 à 5 ans	25,6	4,5
De 6 à 17 ans	31,4	6,6
Deux enfants à charge	33,4	5,3
Le plus jeune a moins de 3 ans	39,4	6,0
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	33,6	5,4
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	31,4	5,0
Trois enfants ou plus à charge	42,6	6,9
Le plus jeune a moins de 3 ans	44,6	7,3
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	44,4	7,6
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	40,7	6,1

Note : le nombre et l'âge des enfants à charge d'un ménage sont définis en comptabilisant dans le ménage les individus de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence, n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfants.

Lecture : parmi les ménages ayant un enfant à charge, 29,6 % des femmes et 6,1 % des hommes sont à temps partiel. Si l'enfant à charge est âgé de 6 à 17 ans, cette proportion est de 31,4 % pour les femmes et de 6,6 % pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi 2018.

3. Population des salariés (hors apprentis) à temps partiel en 2018

	Proportion de salariés à temps partiel	Part dans l'emploi à temps partiel	Durée hebdomadaire habituelle			
			Moins de 15 heures	De 15 à 23 heures	De 24 à 29 heures	30 heures ou plus
Femmes	29,8	79,3	15,6	26,0	26,4	32,0
Hommes	7,9	20,7	17,7	34,3	24,5	23,5
Moins de 25 ans	27,6	11,3	22,3	31,0	27,7	19,0
50-64 ans	20,8	31,4	19,3	31,3	23,7	25,7
Cadres	9,7	9,7	19,5	18,3	17,6	44,6
Professions intermédiaires	15,1	21,9	11,1	24,1	26,4	38,4
Employés	32,8	53,7	16,2	27,5	28,6	27,7
Ouvriers	12,2	14,8	20,5	40,5	21,8	17,2
Ensemble	18,9	100,0	16,0	27,7	26,0	30,3

Lecture : les femmes représentent 79,3 % des salariés à temps partiel ; 29,8 % des salariées sont à temps partiel ; 15,6 % des salariées travaillent à temps partiel moins de 15 heures par semaine.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi 2018.

4. Raisons principales du temps partiel déclarées par les salariés en 2018

	Ensemble	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	50-64 ans
N'a pas la possibilité de travailler davantage avec son emploi actuel	42,3	40,9	47,9	52,2	43,1
Pour d'autres raisons	57,8	59,1	52,1	47,8	56,9
Pour exercer une autre activité professionnelle	4,6	4,1	6,7	1,4	5,5
Pour suivre des études ou une formation	5,6	4,5	9,8	37,5	0,2
Pour compléter d'autres revenus	3,1	2,4	5,8	0,2	4,2
Pour des raisons personnelles ou familiales	44,5	48,1	29,8	8,8	47,0
dont : pour s'occuper des enfants ou d'une personne dépendante	21,2	24,9	6,3	1,5	6,4
pour raison de santé	8,2	7,7	10,4	1,1	13,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 44,5 % des salariés à temps partiel déclarent l'être principalement pour des raisons personnelles ou familiales.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié à temps partiel, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi 2018.